

100. Iai i te Atia parau au maitai, o te riro e i tene rau tuutuu ore no te
 maitai rau tuutuu, i te ruperupe no te tene rau o te maitai no te laata lahi.
 101. Iai i te Atia vabine haumauuru maitai rau i te Tomana
 no te rau parau no te aroha tene i faaita maita, na faaita i te hi-
 maita, o te riro oia i te tupu ohe rau o te reira, ia ore ia maita atu
 i te rau maita o te au maitai, te mea tita maitai no te ruperupe o te
 tene rau, i rotupu ina e te Auvaaha o te Hau maita rahi te farii
 ina e i te tautupu.

—Paraparāi ihora Tona Hanabana e te Tomana, te tahi i pihaiho i te tahi, e ua paraparāi rii raua; e muri iho, poroi ihora te Tomana, mai te ani atu i te Arii vahine e fastia mai ia haere pīnepine mai e hio iana nei roto i te au raa hoa.

FAITS DIVERS

[illegible]

M. le docteur Wahu, dans une étude intéressante sur l'hygiène que publie le journal économiste d'Alger, la *Vie*, constato comment le climat d'Alger s'est amélioré, grâce à la colonisation. « Il y a vingt-cinq ans, alors qu'il y avait eu peu de défrichement et que les forêts étaient encore très étendues, le climat d'Alger, général, et dans celle du littoral en particulier, était toujours plus ou moins humide, et cette humidité, jointe à une température constamment élevée pendant les cinq mois d'été, agissait sur le corps humain d'une manière fâcheuse. On ne pouvait, à ce point de vue, j'ai pu constater que l'hygrométrie n'était jamais au-dessus de 70 degrés, que, depuis mon retour en Algérie il y a deux ans, j'ai été et je suis chaque jour à même de m'assurer que, grâce au développement de la culture, les pluies sont devenues plus abondantes, que, dans cette espèce, les conditions climatiques se sont considérablement améliorées. Aujourd'hui l'hygrométrie indique souvent le sec : on peut se promener après le coucher du soleil, pendant l'été, sans crainte d'être moustiqué, et, pendant l'hiver, sans être enrhumé ; il faut cependant encore être prudent à cet égard. Les pluies couvrent à se régulariser. Il y a vingt ans, des pluies torréfiantes tombaient, dans les années ordinaires, en octobre, tandis que pendant l'été les pluies étaient très rares. Aujourd'hui, au contraire, les pluies, sans être encore réparties sur toute l'année, tombent dans les pluies de la France, tombent cependant quelquefois pendant l'été. Il y a donc progrès sous ce rapport quant à la salubrité du pays, sous ce rapport que les pluies sont plus régulières, et que les pluies et le bûcher des plaines et surtout des approches de la mer.

Nous trouvons dans un rapport commercial publié par le consul de Philadelphie les renseignements statistiques suivants sur le saïge de l'exposition internationale des Etats-Unis. La population de Philadelphie est de 800,000 âmes environ, et l'étendue superficielle de la ville est en peu supérieure à 129 miles; la longueur totale des rues est de 1,100 miles; les ponts sont pavés, et de 1,000 miles. Elle est éclairée par 10,000 lampes à gaz, et de 134,000 têtes de bœufs, 600 miles de conduites de gaz et 546 miles de tuyaux pour les eaux. On compte plus de 212 miles de voies ferrées intérieures sur lesquelles passent environ 1,794 wagons par jour, et 1,000 trains par semaine. Les paquebots, de 1,600 matins d'école et de 80,000 scolaires; 310 établissements d'enseignement, de 1 à 100 personnes; 400 monuments religieux pouvant contenir 300,000 personnes; un grand nombre de parcs et de squares dont l'un, le parc Fairmount, d'une étendue de 2,991 acres, est un des plus beaux de la ville. Elle possède près de 9,000 manufactures, représentant un capital de 1,000 millions de dollars (1,000,550,000 fr.), employant 145,000 ouvriers, dont le travail produit annuellement 385 millions de dollars (2,138,800,000 fr.). L'exportation, en 1873, s'est élevée à 24 millions de dollars et l'importation a atteint le chiffre de 26 millions de dollars (144,800,000 fr.).

— La Société de géographie de Paris vient de recevoir une nouvelle des plus bizarres. Un Daoubo supérieur vient de se dessécher subitement. Les eaux disparaissent près du village de Mingirang, à une vingtaine de kilomètres au aval de Donaueschingen, dans le grand-duché de Bade. Une commission de savants allemands s'est constituée immédiatement sur les lieux pour rechercher les causes de ce phénomène. Elle a constaté que les eaux du Daoubo ne disparaissent croient que les travaux de chemin de fer de la vallée du Rhin, le long du fleuve n'y ont point étrangers. On a dû bonleverse complètement le sol très-acidenté. Comme la région renferme un grand nombre de cavernes, un mouvement interne s'en produisit, et les eaux furent forcées de s'élever. Elles se seront englouties dans quelques-unes des cavernes souterraines. On a constaté que le Daoubo n'est pas sucre considérable, et qu'il n'a rien que un affluents, le petit affluent, la Brigach, cette disparition des eaux, pour peu qu'elle persiste, n'en est pas moins de nature à compromettre sérieusement la navigation du fleuve, qui commence à porter bateau à Bâle. Ce qui, d'autre, la ruine de toute une région aujourd'hui fertile et riche.

L'ATLANTIDE

L'an dernier, un jeune auteur d'une érudition incontestable et extrêmement étendue, faisait paraître chez l'éditeur Germer-Bailière un volume d'études antihistoriques, intitulé : LES ATLANTES finiste sur le qualificatif « jeune », qui heureusement appartient à ce savant, M. Roisel, car il nous promet une longue suite de travaux du plus haut intérêt. Trop rare, en effet, en France, le nombre des jeunes gens qui s'éprennent d'une telle passion pour la science. Trop considérable le nombre de ceux chez qui la frivolité l'emporte sur le sérieux !

Dans un « avertissement », l'auteur dit qu'il n'a pas écrit pour ceux auxquels il faut tout dire. C'est regrettable. Très restreinte la quantité de personnes appelées, par de grandes études préalables, à comprendre à livre ouvert et les faits historiques ou légendaires, et les applications ou conclusions qu'on peut en tirer : tandis qu'il est immense le nombre de ceux qui sont loin d'être assurés et à qui ne demanderai pas mieux que de comprendre un sujet si intéressant à tous égards, mais qui se trouvent, à chaque page, arrêtés par le manque de savoir.

Donc, un lexique spécial, des plans et des cartes seraient indispensables pour l'intelligence des noms historiques, topographiques et géographiques qui abondent dans l'ouvrage. C'est une lacune à combler. Le sujet et l'œuvre même demandent que l'estimable auteur prenne en considération, pour les éditions subséquentes, notre observation de lecteur.

Les *Atlantes* est un livre multiple à tous les points de vue : il traite d'ethnographie, d'astronomie, de minéralogie, de philosophie de géographie, d'histoire et de naturalisme, rapportant le tout à ce peuple légendaire, initiateur des arts et des sciences à cause de sa civilisation très-développée et de ses colonisations lointaines d'abord forcées ensuite, lors du cataclysme qui fit disparaître sous les flots le sol de l'Atlantide.

Dans son excellent livre *La Chute du ciel*, M. le baron d'Espinois de Colonge avait exprimé cette appréciation : « Tout ce qui est force brutale vient de l'Orient s'abattre sur l'Occident ; tout ce qui est force intellectuelle procède de l'Occident pour envahir l'Orient. »

M. Rostel a fait une estimation analogue à celle-là en établissant que, à une époque, le maximum de civilisation et de connaissances se situait à la rayonne de l'antique Atlantide sur tout le reste de l'univers. Il a donc pu conclure, sans surprise, l'énoncé d'un axiome que la physiologie actuelle considère comme faux : « Chaque race humaine tient en soi les éléments comme le germe de son développement » elle possède, dès son apparition, le germe de toute la manifestation intellectuelle dont elle est susceptible.

Parlant de ce principe, et de cet autre fait incontesté : qu'une race accepte les usages, les mœurs et les idées supérieures d'une autre race colonisatrices, mais que, une fois l'influence de celle-ci disparue par telle cause que ce soit, cette race, se trouvant affranchie, retourne vers son point de départ pour tourner dans le cercle inévitable de ses instincts naturels... L'auteur explique, avec toute la logique possible, comment la civilisation atlante a disparu peu à peu par la suite des siècles, pour ne nous laisser que des traces à peine intelligibles de son universalité.

Par traces allantes, l'entend les monuments construits par ces races, ou tout au moins d'après ses inspirations, tels que les constructions gigantesques de l'Égypte, ainsi que celles qui sont si nombreuses en Amérique depuis les Indes jusqu'au Mexique, et du nord jusqu'au Chili. Presque toutes sont devenues des substructions par suite de l'amorcelement des terres dans le cours des siècles. L'entend probablement aussi ces immenses villes dont on retrouve les monuments colosses à travers les sables du Sahara qui ne sont en réalité que des débris de villes antiques, et qui ont été englouties ; les longues galeries percées à travers les montagnes de l'Asie, et les grottes creusées dans les rochers de la Grèce (en Grèce) et auprès desquelles nos tunnels les plus considérables font petite figure. (Nous estimons, aussi, que ces monuments sont le résultat d'un peu de l'instinct humain, et que ce sont des monuments d'origine humaine, et non pas de l'instinct animal, comme on le dit.)

Après le travail de recherches auquel s'est livré M. Roisel, celui que nous entreprenons ici sur l'*Atlantide* se trouve singulièrement facilité, puisque nous avons trouvé dans son livre la plupart des traditions et des légendes qui ont trait à ce sujet.

L'existence d'une vaste terre qui porta le nom d'Atlantide, et qui disparut à une certaine époque, englobée dans un cataclysme, n'est mise en doute par aucun des historiens anciens. Seule, la date de cet événement n'a pu être précisée. A deux reprises l'aton (400 ans avant notre ère) s'est occupé de l'Atlantide et a consigné des traditions antiques que nous allons reproduire. Dans le *Timee*, il écrivait :

« Un jour que Solon (vii^e siècle avant notre ère) s'entretenait avec les
 prêtres de Sais sur l'éternité des temps, recueilli, l'un d'eux lui dit : O So-
 lon ! vous autres Grecs, vous êtes toujours enfants, il n'est pas un seul
 parmi vous qui ne soit novice dans la science de l'antiquité. Vous ignorez
 ce que fit la génération de héros dont vous êtes la faible postérité... Ce
 que je vais vous raconter remonte à 9.000 ans. Non faster rapportez que votre
 pays n'a résisté aux efforts d'une puissance formidable qui, sortie de la mer

« Atlantique, avait envahi une grande partie de l'Europe ; car alors cette mer était navigable.

« Prés de ses bords était une lieue, vis-à-vis de l'embouchure, que vous nommez les Colonnes d'Hercule. » On dit que de cette lieue, plus étendue que la Lydie et l'Asie, il était facile de se rendre sur le continent.

« Dans cette Atlantide il y avait des îles célèbres par leur puissance qui s'étendaient sur les adjacents et sur une partie du continent. Les révolutions du monde ont effacé ces îles, mais il survient des tremblements de terre et des inondations, et dans l'espace de vingt-quatre heures, l'Atlantide disparaît. »

Généralement, dans les traditions légendaires, observe M. Roisel, les fictions se mêlent aux possibilités de telle façon que l'esprit, sans plus d'examen, rejette le vrai comme le faux ; mais ici, pas un fait qui ne puisse être exact ; tout est possible jusqu'à la disparition de cette île dans un gigantesque tremblement de terre.

Ainsi, d'après cette tradition, le cataclysme aurait eu lieu à une époque de 11,500 ans antérieure à notre époque actuelle; et, au temps de Solon, c'est-à-dire il y a 2,500 ans, la mer Atlantique n'était pas navigable sur toute l'étendue qu'avait occupée le continent immergé.

Dans le *Critias*, Platon raconte cette autre légende :

« Neptune, roi de l'Atlantide, eut dix enfants, dont l'aîné, Atlas, donna son nom au pays, et qui régnèrent, eux et leurs descendants, pendant une longue suite de générations. Le plus âgé de la race brisait le trône au plus âgé ; et ils conservèrent ainsi le pouvoir pendant un grand nombre

Archives PF-Messenger-05/05/1876

Les créanciers de cette faillite sont invités à se réunir le dix-neuf octobre, à deux heures de relevé, dans le cabinet du juge-commissaire, au Palais de justice, pour assister à la continuation de la vérification des créances et à la clôture des opérations.

Etude de M^{re} Gours, défenseur à Papeete.

VENTE APRÈS FAILLITE, ORDONNÉE PAR JUGEMENT DU 26 OCTOBRE 1875, des divers immeubles composant les domaines de la Société TAHITI COFFIN AND COFFEE PLANTATION CO. (limited), à l'audience des criées du tribunal civil de première instance, siégeant au Palais de justice à Papeete, Tahiti.

Le samedi 27 mai 1876, à 8 heures du matin.

On immobles se composent :

PREMIÈREMENT.—D'un domaine affecté jadis, en 1835, à la culture, sur une vaste étendue, du café, des cannes à sucre et des épices, connu sous les noms de « Terre-Royale » et de « Plantation d'Alimano », situé à Tahiti, lies de la Société, dans les districts de Paea, Alimano et Papeari.

Ce grand établissement agricole et commercial a une superficie totale de quatre mille hectares environ ; il est traversé dans toute sa largeur par la route de culture de l'île et sillonné des nombreux chemins nécessaires à son exploitation ; des rivières et cours d'eau le parcourent presque en tous sens et donnent aux terres qu'il baignent une excessive fertilité.

Il est borné au sud par la mer, au nord par la crête des montagnes, à l'ouest par la rivière Taharua et à l'est par la rivière Vaiti.

Il est possédé par un petit arriéré d'eau, d'un accès facile aux navires d'un grand tonnage, qui peuvent, à toutes époques de l'année, procéder au débarquement des objets et marchandises nécessaires à l'exploitation des plantations et à l'embarquement de leurs produits.

Sur ce domaine sont édifiées les constructions suivantes :

MAGASINS.

Dans un enclos appelé la place d'Alimano se trouvent les bâtiments suivants :

1^{er} Un magasin dit « le Stécher », situé au centre de la place, construit et couvert en bois, ayant un rez-de-chaussée, un premier étage et un grenier au-dessus. Ce bâtiment, percé de vingt-trois fenêtres, mesure vingt-quatre mètres de longueur sur douze de largeur et environ dix mètres de hauteur.

A ce magasin est adossé un débarras en briques avec cheminée.

Un bâtiment appelé « le Magasin à l'écluse », dominant sur le wharf de la plantation et s'étendant sur une longueur de vingt-cinq mètres, une largeur de dix mètres et mesurant quatre mètres de hauteur.

Un hangar d'une longueur de dix mètres, une largeur de trois mètres et une hauteur de deux mètres, est contigu à ce bâtiment.

Deux écuries formant étable sur une longueur de trente-huit mètres et une largeur de six mètres.

Un bâtiment en bois, couvert aussi en bois, de sept mètres de longueur, quatre de largeur et trois de hauteur, appelé « le Sellerie ».

Un magasin appelé « l'Atelier des charpentiers », mesurant dix mètres de longueur sur sept de largeur et trois de hauteur.

Un vaste magasin construit et couvert en bois, et surmonté d'une touraille, s'étendant à droite de l'entrée de la place sur une longueur de vingt-deux mètres, une largeur de douze mètres et mesurant douze mètres de hauteur. Ce bâtiment, qui est percé de quarante-deux ouvertures, se compose d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage, avec gracieux au-dessus.

2^e A une petite distance de la place d'Alimano et dominant sur un enclos dans lequel se trouve un petit bâtiment qui sert d'hôpital, un magasin composé d'un rez-de-chaussée, d'un premier étage et d'un grenier au-dessus. Ce bâtiment, qui est percé de quarante-deux ouvertures, mesure vingt-cinq mètres de longueur, dix de largeur et douze de hauteur.

3^e Un bâtiment renfermant la forge et la forge, percé de vingt-cinq ouvertures et mesurant trente-six mètres de longueur sur neuf de largeur et quatre de hauteur.

4^e Sous un hangar se trouvent une locomobile à vapeur et deux presses hydrauliques. Ces trois objets, mis hors d'usage par un incendie, peuvent être facilement remis en état.

MAISONS D'HABITATION.

1^{re} Une vaste maison de maître, construite et couverte en bois, avec sous-sol, et regardant d'un côté la mer et de l'autre la montagne.

Cette maison, solidement assise sur de hautes fondations en maçonnerie, possède un double escalier en pierre qui donne accès aux deux entrées principales. Une large veranda ou galerie extérieure entoure les quatre côtés du bâtiment, qui s'étend sur une longueur de vingt-quatre mètres, une largeur de seize mètres et mesure quinze mètres de hauteur.

La partie supérieure de l'habitation se compose d'un grand-salon avec papiers, d'une salle à manger aussi munie de papiers et servie d'un office, lequel communique par un escalier de service avec le sous-sol ; d'une chambre à coucher avec cabinets de toilette et de bain, et de deux autres chambres à coucher.

Le sous-sol, ou, pour être plus exact, la partie qui est au niveau du sol, est divisé en deux par un couloir de dix mètres de largeur.

De chaque côté de ce couloir se trouvent, au nombre de six, des pièces pouvant servir de salle de bain, de cave, de cuisine et d'office.

En face de ce bâtiment s'étend du côté de la montagne une pelouse, au milieu de laquelle se trouve un bassin en maçonnerie.

Du côté de la mer, une petite cour à une double cabine sur pilotis, offrant pour les baignes de mer un abri sûr et confortable.

Il est précisé que les bâtiments de cette habitation sont construits sur la grève, qui appartient au domaine public.

2^e A cinquante mètres environ du bâtiment qui vient d'être décrit, trois maisons pressées contigües, pouvant servir de dépendances ou communs au bâtiment principal :

3^e A peu de distance du bâtiment principal et de la petite rivière qui vient se jeter dans la mer à quelques mètres de celui-ci, un grand bâtiment avec remise, écuries et sellerie ;

4^e A l'entrée de la plantation et non loin de la rivière de Taharua qui la limite du côté du district de Paea, une maison de maître, entourée d'une veranda, percée de vingt-cinq ouvertures, d'une longueur de vingt-cinq mètres, d'une largeur de dix mètres et d'une hauteur de quatre mètres ; ladite maison composée d'une pièce avec dépendances, cuisine, écurie et remise ;

5^e A peu de distance de cette maison, un bâtiment servant d'habitation au médecin de la plantation, avec dépendances ;

6^e Une maison d'habitation avec sous-sol, la maison en bois et le sous-sol en maçonnerie, avec dépendances ;

7^e Un bâtiment ayant servi de caserne, de seize mètres de longueur, de dix de largeur et de cinq de hauteur, avec dépendances ;

8^e Un bâtiment ayant servi de restaurant pour les employés de la plantation, avec veranda sur le devant et sur le derrière, composé d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage, s'étendant sur une longueur de seize mètres et une largeur de dix mètres ;

9^e Un bâtiment aussi en bois, avec veranda devant et derrière, s'étendant sur une longueur de huit mètres, une largeur égale et mesurant vingt mètres de hauteur, avec des dépendances, cuisine, poulailler et enclos : ce bâtiment sert de logement au poste de la gendarmerie ;

10^e Quinze bâtiments en bois pouvant servir de maisons d'habitation et placés en différents endroits de la plantation ;

11^e Cent petites cases indigènes construites et autrefois habitées par les immigrants Aotahi, qui avaient été engagés pour l'exploitation du domaine ;

12^e A une altitude de mille mètres dans la montagne, une maison de plaisance hygiénique, avec dépendances.

Cet immeuble a été divisé en cinq lots, afin d'en faciliter l'adjudication, mais les enchérisseurs auront le bénéfice d'en acquérir la propriété totale au moyen d'enchères sur l'ensemble des adjudications partielles.

Ces cinq lots sont divisés de la manière suivante et seront criés sur les mises à prix ci-après énoncées :

1^{er} LOT. — Il comprend une superficie totale de douze cent quatre-vingt hectares soixante-dix ares, et sera adjugé sur la mise à prix de 25,000 fr.

2^e LOT. — Il comprend une superficie totale de neuf cent quarante-huit hectares soixante ares, et sera adjugé sur la mise à prix de 10,000 fr.

3^e LOT. — Il comprend une superficie totale de huit cent soixante-quinze hectares quatre-vingt-neuf ares, et sera adjugé sur la mise à prix de 40,000 fr.

4^e LOT. — Il comprend une superficie totale de deux cent quatre-vingt-cinq hectares cinquante-deux ares, et est composé d'une terre d'un p-panage dont les droits au bail seulement, pour quatre-vingt-neuf années entières qu'il en reste à courir, sont mis à adjudication. Il sera adjugé sur la mise à prix de 15,000 fr.

5^e LOT. — Il comprend une superficie totale de sept cent soixante-cinq hectares quatre-vingt-dix ares, et sera adjugé sur la mise à prix de 16,000 fr.

Les constructions plus haut énumérées et décrites sont édifiées, pour la plus grande partie, sur les terres formant le troisième lot.

Détaillement.—Les droits au bail, pour environ soixante-voix années qui en restent à courir, d'un ensemble de terres situées dans le district de Taharua, les Tahiti, d'une contenance totale de trois cent quatre-vingt-cinq hectares environ ; ou données soit bornes d'un côté par la mer, de l'autre côté par les crêtes des montagnes, et ces deux limites sont reliées entre elles par des mailles en pierres sèches et en madriers.

Les droits au bail de cet immeuble seront adjugés sur la mise à prix de 2,900 fr.

Le prix d'adjudication des immeubles présentement mis en vente sera payable par tiers—quatre, huit et douze mois après l'adjudication définitive.

Pour plus amples renseignements, s'adresser :

A M^{re} Gours, défenseur poursuivant ;

A MM. Naud, Cardella et Kennedy, vendeurs de la faillite de la Société Tahiti au Nord et Coffin Plantation Company (limited) ;

Au greffe du tribunal de première instance, ou, est déposé le cahier des charges.

Papeete, le 27 avril 1876.

A. GOURS, défenseur.

AVIS.

CHAUX A VENDRE.

S'adresser à la plantation de Taone.

Le conseil du district de Raihina, agissant au nom des habitants, fait connaître que le rabai nui mis sur les coquilles du district.

L'Indigène Arai à Tahimoe, demeurant dans le district de Hitiaa, sans l'intention de faire inscrire son nom dans le terroir Teravabou, Yoroa et Farapapa, sises dans le sud-est du district.

L'Indigène Hititi à Manuā, demeurant à Papeete, est l'intention de vendre à M. Robin le point d'Ararhi, sis dans le district de Paea.

L'Indigène Horoi à Reirama, demeurant à Papeete, est l'intention de vendre au sieur Van Noyrand la terre Tevavabou, sis dans le sud-est du district, et enregistré sous le n^o 61, folio 220.

L'Indigène Tevavabou à Amata-huo, demeurant à Paea, est sans l'intention de louer, pour dix années, au chinois Ah Ken, les terres Tevavabou et Amoevohi, sises dans le district de Paea, et inscrites sous les n^{os} 1068 et 1069, folio 149.

L'Indigène Tevavabou à Amata-huo, demeurant à Paea, est sans l'intention de louer, pour dix années, au chinois Ah Ken, les terres Tevavabou et Amoevohi, sises dans le district de Paea, et inscrites sous les n^{os} 1068 et 1069, folio 149.

L'Indigène Tevavabou à Amata-huo, demeurant à Paea, est sans l'intention de louer, pour dix années, au chinois Ah Ken, les terres Tevavabou et Amoevohi, sises dans le district de Paea, et inscrites sous les n^{os} 1068 et 1069, folio 149.

L'Indigène Tevavabou à Amata-huo, demeurant à Paea, est sans l'intention de louer, pour dix années, au chinois Ah Ken, les terres Tevavabou et Amoevohi, sises dans le district de Paea, et inscrites sous les n^{os} 1068 et 1069, folio 149.

L'Indigène Tevavabou à Amata-huo, demeurant à Paea, est sans l'intention de louer, pour dix années, au chinois Ah Ken, les terres Tevavabou et Amoevohi, sises dans le district de Paea, et inscrites sous les n^{os} 1068 et 1069, folio 149.

L'Indigène Tevavabou à Amata-huo, demeurant à Paea, est sans l'intention de louer, pour dix années, au chinois Ah Ken, les terres Tevavabou et Amoevohi, sises dans le district de Paea, et inscrites sous les n^{os} 1068 et 1069, folio 149.

L'Indigène Tevavabou à Amata-huo, demeurant à Paea, est sans l'intention de louer, pour dix années, au chinois Ah Ken, les terres Tevavabou et Amoevohi, sises dans le district de Paea, et inscrites sous les n^{os} 1068 et 1069, folio 149.

L'Indigène Tevavabou à Amata-huo, demeurant à Paea, est sans l'intention de louer, pour dix années, au chinois Ah Ken, les terres Tevavabou et Amoevohi, sises dans le district de Paea, et inscrites sous les n^{os} 1068 et 1069, folio 149.

L'Indigène Tevavabou à Amata-huo, demeurant à Paea, est sans l'intention de louer, pour dix années, au chinois Ah Ken, les terres Tevavabou et Amoevohi, sises dans le district de Paea, et inscrites sous les n^{os} 1068 et 1069, folio 149.

L'Indigène Tevavabou à Amata-huo, demeurant à Paea, est sans l'intention de louer, pour dix années, au chinois Ah Ken, les terres Tevavabou et Amoevohi, sises dans le district de Paea, et inscrites sous les n^{os} 1068 et 1069, folio 149.